

Compte rendu de la séance académique publique du mardi 24 mai 2022

Sont excusés : Nicole Dockès, Nathalie Fournier, Dominique Saint-Pierre.

Le chancelier rappelle que le départ en autocar pour l'excursion académique du jeudi 23 juin à Dijon est fixé à 7 h 30.

Laurent Thirouin, secrétaire adjoint de la classe des lettres, donne le compte rendu de la séance du 17 mai, qui comportait la conférence de notre confrère Bruno Galland sur le cardinal Fesch.

Le président présente François Falletti, membre de notre société depuis 2002. Il rappelle sa brillante carrière de magistrat à Lyon et à Paris.

François Falletti commence par saluer la mémoire de Jacques Azéma et d'Yvonne Lambert-Faivre, récemment disparus, qui furent ses professeurs à la Faculté de Droit de Lyon. Il souligne qu'il traitera de la vaste notion du terrorisme (« Atteinte à l'ordre public par l'intimidation et la terreur ») en la limitant dans le temps et dans l'espace : au XIX^e- XXI^e siècle et à Lyon.

Les mots « terrorisme » et « terroriste » sont apparus sous la Révolution en 1794 avant d'être acceptés par le *Dictionnaire de l'Académie* en 1798. L'exemple révolutionnaire montre que le terrorisme n'est pas seulement le fait d'individus ou de groupes, mais qu'il peut être en quelque sorte institutionnel, voire exercé par un État. L'exemple de l'Occupation en 1940-1944 montre quant à lui l'ambivalence du terme, puisque que le terrorisme désignait tant l'action des occupants que celle des résistants, selon le point de vue adopté.

L'image de Lyon comme ville calmement bourgeoise est trompeuse et historiquement contestable. La révolte des Canuts de 1831 n'est que l'épisode le plus connu d'une longue tradition de tumultes sociaux dans une ville à forte population ouvrière. Aussi Lyon a-t-elle été au XIX^e siècle un terreau et un pôle d'attraction pour le mouvement anarchiste.

Michel Bakounine fut un acteur de la commune éphémère de Lyon, avant d'être exclu de l'internationale socialiste en 1872. Pierre Kropotkine, un autre Russe, issu de la haute aristocratie mais imprégné lui aussi des idées de la Révolution française, est exilé en Suisse puis en France. Suite à l'assassinat d'Alexandre II en mars 1881, les anarchistes sont pourchassés dans toute l'Europe ; Kropotkine est arrêté et jugé à Lyon en 1883, dans le cadre du procès dit « des 66 » ; il est condamné à cinq années de prison, qu'il purge à Clairvaux. Ni Bakounine, ni Kropotkine ne pratiquent ni ne prêchent le terrorisme, mais le mouvement dont ils sont les théoriciens connaît des dérives sanglantes, dont un attentat dans le restaurant du théâtre Bellecour en octobre 1882.

Deux figures de l'anarchisme violent sont associées à Lyon et à sa région. François Claudius Koëningstein, dit Ravachol, natif de Saint-Chamond, est surtout un assassin cynique qui se réclame de l'anarchisme. Condamné en 1892 par la cour d'assise de la Loire à Montbrison, il y est guillotiné. Sante Caserio présente un profil très différent. Ce n'est pas un criminel, mais un militant pacifiste condamné à Milan, qui s'exile en France où il travaille comme boulanger à Sète et à Vienne. Sa présence à Lyon le 24 juin 1894 au moment de la visite de Sadi Carnot est presque une coïncidence. Il poignarde le président devant le Palais de la Bourse. Après un réquisitoire d'un ancêtre de notre

consœur Nicole Dockès-Lallement, il est guillotiné le 16 août, à l'angle du cours Suchet et de la rue Smith, à l'âge de 21 ans.

Le terrorisme anarchiste, qui atteint son paroxysme à la fin du XIX^e siècle, a des conséquences politiques certaines, telles les lois scélérates de 1893-1894, limitant notamment la liberté de la presse qu'avait instituée la loi de juillet 1881.

Au XX^e siècle, on peut encore déceler des traces d'un fonds anarchiste lyonnais. Jules Bonnot a travaillé chez Berliet. Émile Cottin, auteur d'un attentat contre Clémenceau en 1919, a vécu quelques temps à Lyon où il avait de la famille. Plus près de nous, Max Frérot, l'artificier de la branche lyonnaise d'Action directe (auteur de plusieurs hold-up sanglants à Lyon et Caluire) est interpellé sur le parking de l'hôtel Mercure en 1987.

Le terrorisme d'extrême droite ne semble pas avoir les mêmes liens avec Lyon.

Dans les dernières années du XIX^e siècle, on assiste à une mutation du terrorisme. Le terrorisme endogène (dont l'inspiration était française) fait place à un terrorisme exogène, télécommandé depuis l'étranger, où il bénéficie parfois d'une certaine sanctuarisation.

Georges Ibrahim Abdallah, membre de la Fraction Armée Révolutionnaire libanaise, qui a perpétré des assassinats anti-américains et anti-israéliens en France dans les années 80, a vécu à Lyon, où il est arrêté en 1984 et condamné une première fois en 1986.

Abdallah, qui se définit comme militant anti-impérialiste, n'est pas islamiste. En revanche ce sont bien des attentats islamistes qui frappent la France pendant l'été 1995, et la région de Lyon n'est pas épargnée. En août, la commune de Caillou-sur-Saône est le théâtre d'un attentat manqué à la bombonne de gaz contre le TGV. En septembre, une voiture piégée explose devant une école juive de Villeurbanne, faisant 14 blessés. Derrière ces deux attentats, un voyou lyonnais : Khaled Kelkal, radicalisé lors d'un séjour à la prison Saint-Paul. (Note : avant de basculer dans la délinquance, Kelkal a été élève à La Martinière ; école dont l'Académie avait œuvré au siècle précédent pour qu'elle fût largement ouverte à la jeunesse lyonnaise). Il est tué par la police le 29 septembre à Vaugneray.

De nombreux délinquants furent convertis et instrumentalisés par le FIS (Front Islamique du Salut : formation politique) et le GIA (Groupe Islamique Armé : organisation terroriste), avec le soutien d'une fraction de la diaspora algérienne. Kelkal est un des tout premiers exemples d'une nouvelle génération islamiste fondamentaliste dont les plus récents représentants sont Mohammed Merah, le tueur de Toulouse, et les frères Kouachi, les assassins de Charlie-Hebdo. À défaut d'actions spectaculaires dirigées contre des institutions ou des personnalités politiques bien protégées, ce terrorisme obéit aujourd'hui à une stratégie dite « des mille entailles », qui a jusqu'ici peu touché la région lyonnaise.

Après les applaudissements nourris de la salle, le président Georges Boulon félicite François Falletti pour un exposé lumineux (sans notes et sans diapositives) sur une question complexe. Il tient à souligner que Ravachol n'est nullement représentatif du civisme ordinaire de la placide localité de Saint-Chamond, dont il est lui-même originaire.

Questions :

Georges Boulon demande s'il y a lieu d'être inquiet ou optimiste face aux mutations du terrorisme qui viennent d'être décrites. François Falletti le rassure. Le dispositif anti-terroriste est beaucoup plus musclé qu'il y a quelques années, et la coopération européenne fonctionne. Un problème non résolu reste cependant celui des rétentions de sûreté.

Joseph Remillieux attire l'attention sur une retombée positive inattendue de l'assassinat de Sadi Carnot. L'incompétence observée ce jour-là par le jeune Alexis Carrel en matière de suture des artères l'a conduit aux recherches qui lui valurent le prix Nobel de physiologie en 1912.

En réponse à une question de M. Xavier Petco, François Falletti tient à souligner que l'anarchisme n'est pas nécessairement lié à la violence, ni à la désorganisation (la fédération jurassienne des horlogers représente un exemple historique d'anarchisme paisible). Il rappelle à Jean Agnès l'étymologie d'anarchie : *an-archos* = absence de pouvoir.

Jean-Pol Donné revient sur une différence entre le terrorisme à l'ancienne et le terrorisme plus récent, lequel s'attaque à des cibles faciles. François Falletti, tout en remarquant que la terreur aveugle existait déjà au XIX^e siècle, suggère que ce djihadisme du pauvre peut être un signe d'impuissance. François Renaud demande si l'on doit craindre le bio-terrorisme. Ce pas n'a pas été franchi, constate François Falletti, non plus que celui du terrorisme nucléaire, qui fut une grande inquiétude dans les années qui suivirent la dissolution des régimes communistes.

Gilbert Kirkorian s'interroge sur un autre danger du terrorisme : l'instauration d'un régime de surveillance. François Falletti convient qu'il est plus facile d'entrer dans l'état d'urgence que d'en sortir, et que plusieurs mesures d'exception ont simplement été intégrées dans le droit commun. Même si la France reste un pays de liberté, il convient de rester vigilant, tout en admettant que le recours à la technologie est nécessaire pour surveiller les personnes présentant un risque.

Laurent Thirouin estime bien floue la frontière entre terrorisme et simple criminalité. Certes, conclut François Falletti, on donne souvent un habillage anarchiste ou islamiste à des actes qui n'ont pas de dimension politique, ni religieuse ; aussi le parquet anti-terroriste reste-t-il prudent dans la qualification des faits.

Nouveaux applaudissements. Il est 16 h 00 : le tintement de la sonnette présidentielle marque la fin de la séance.

Denis REYNAUD